## Modifications

Les modifications apportées au rôle et aux fonctions du Comité de vérification et d'évaluation doivent être approuvées par le Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## Membres

Le Comité de vérification et d'évaluation se compose des personnes suivantes:

- . Président Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
- . Président suppléant Sous-secrétaire d'État suppléant (Administration)
- . Membres permanents Deux sous-secrétaires d'État adjoints
  - Directeur général Finances et Services de gestion
  - Directeur général Personnel
  - Directeur du Secrétariat de la planification des politiques
  - Chef de la vérification et de l'évaluation (d'office)
  - Secrétaire

Le Président peut nommer de nouveaux membres s'il le juge approprié.

S